



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 31 janvier 2023  
Date d'affichage : 31 janvier 2023

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux à Mons.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Said MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thiery SEGUIN, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Stéphane CHABANON, David DESPAX

Absents :

Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-18 : ECONOMIE - ACQUISITION DE RESERVE FONCIERE

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Dans le cadre d'un projet d'extension de la zone d'activités de Champ Moutier, à Maringues, la communauté de communes doit se doter d'une réserve foncière en vue d'un échange parcellaire.

Plaine Limagne a répondu à un appel à candidature de la SAFER pour l'acquisition de parcelles agricoles. Notre candidature a été acceptée et il est proposé de procéder à l'acquisition de deux parcelles sur Maringues :

- La parcelle ZR 78 au lieu-dit le Champ vieux, d'une surface de 44 660 m<sup>2</sup>,
- La parcelle ZR 79 au lieu-dit le Champ vieux, d'une surface de 6 810 m<sup>2</sup>,

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le 13/02/2023

ID : 063-200071199-20230206-CCPL\_2023\_18-DE

Soit une surface totale de 51 470 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 41 360 €, auquel s'ajoute les frais d'intervention de la SAFER pour un montant de 4 973,20 € TTC.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à signer la promesse unilatérale d'achat, puis l'acquisition des parcelles ZR 78 et 79 à Maringues ;
- d'autoriser le règlement de 41 360 € pour l'achat des deux parcelles et de 4 973,20 € TTC de frais d'intervention de la SAFER ;
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2023.
- d'autoriser le président à signer des conventions d'occupation précaire avec des exploitants sur le modèle de l'annexe à la délibération n°138-2022

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 13 février 2023  
Le président,

Le président  
  
Claude RAYNAUD

